

Bercy étudie la désindexation dans le budget 2027

Selon les comptes de la Sécurité sociale, vos pensions montaient de 1,6 % : Bercy étudie leur désindexation dans le budget 2027

[Fabrice Crozier](#)

Ce que Bercy a posé sur la table

L'information vient du Journal du Dimanche, reprise dimanche soir par Europe 1 : Bercy examine une « **année blanche à la carte** » pour le budget 2027, avec l'accord de l'exécutif. Le principe tient en une phrase, certaines dépenses de l'État cessent de suivre automatiquement la hausse des prix. Les pensions de retraite entrent dans ce périmètre, avec une désindexation progressive qui irait jusqu'au gel total au-dessus d'un montant de pension encore non arrêté.

D'où vient le 1,6 % inscrit pour janvier

Le taux de **1,6 %** qui circule depuis fin mai ne sort pas d'un arbitrage politique. La Commission des comptes de la Sécurité sociale a chiffré fin mai l'inflation moyenne entre novembre 2025 et octobre 2026 à ce niveau, et c'est cette moyenne que la loi transforme en revalorisation des pensions de base au 1er janvier suivant. Votre caisse, qu'il s'agisse de la Cnav, d'une Carsat, de la MSA ou du Service des retraites de l'État, n'a aucune marge d'appréciation sur ce point : elle applique le coefficient qu'on lui transmet. Or l'inflation ne s'est pas arrêtée fin mai. Selon l'estimation provisoire publiée par l'Insee le 31 juillet, les prix à la consommation ont augmenté de 2,1 % sur un an en juillet, après 1,8 % en juin, tirés par l'énergie et par les services d'hébergement. La Commission des comptes révisera son estimation en octobre, une fois les données de l'été intégrées, et le taux de janvier a plutôt vocation à monter qu'à reculer. C'est ce mouvement qui rend la piste de Bercy intéressante pour les comptes publics : plus la formule promet, plus la suspendre rapporte.

Ce que le gel retire vraiment à votre relevé

La pension moyenne de droit direct s'élevait à 1 705 euros bruts par mois fin 2024 pour les retraités résidant en France, selon les données publiées le 26 mai par la DREES. Appliquer 1,6 % à cette base donne **27,28 euros** de plus par mois, soit 327,36 euros sur une année pleine.

Une année blanche, c'est exactement cette somme qui ne tombe pas.

Mais le manque à gagner ne s'arrête pas au 31 décembre 2027. Une pension gelée une année repart l'année suivante d'un niveau plus bas, et chaque revalorisation ultérieure s'applique à ce niveau diminué. L'écart ne se referme donc jamais, il se reconduit. En reprenant le calcul sur dix ans de retraite, à formule inchangée, ce décrochage représente au minimum **3 273 euros** pour la pension moyenne. Le mot « blanche » qualifie une année, la facture court sur toute la retraite.

Sur le même sujet :

[Agirc-Arrco : vingt mois de gel, un rattrapage plafonné à 11 € par mois et](#)

une perte définitive

L'effet varie fortement selon le niveau de pension, et c'est tout l'enjeu du seuil que Bercy n'a pas fixé. À 1 200 euros bruts, montant auquel la Cour des comptes chiffrait en 2025 la frontière des petites pensions définie à 85 % du Smic net, 1,6 % représente 19,20 euros par mois. À 1 705 euros, la hausse atteint 27,28 euros. À 2 500 euros, elle monte à 40 euros. Selon l'endroit où la ligne sera tracée, le même dispositif épargne un retraité et prive son voisin de 480 euros par an.

Le gel de 2026 avait déjà été écrit

Cette hypothèse n'a rien d'inédit, et c'est précisément ce qui la rend crédible. Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 prévoyait le gel de toutes les pensions de base, maintenues au niveau de 2025. Les députés ont supprimé la disposition pendant l'examen du texte, la loi a été adoptée le 16 décembre sans elle, et vos pensions ont finalement **augmenté de 0,9 % au 1er janvier 2026**.

Le précédent le plus parlant est pourtant plus ancien. En 2019, l'article 68 de la loi de financement de la Sécurité sociale a limité la revalorisation à 0,3 % pour toutes les pensions, sans distinction. L'année suivante, l'article 81 du texte pour 2020 a posé un barème : 1 % jusqu'à 2 000 euros bruts de pensions cumulées, 0,3 % au-delà de 2 014 euros, et trois taux intermédiaires entre ces deux bornes. La moyenne constatée s'est établie à 0,7 %, d'après les fiches de la DREES. Une désindexation modulée par le montant de pension a déjà été votée et appliquée en France : c'est exactement le mécanisme que Bercy remet à l'étude pour 2027. Ce décrochage-là n'a jamais été rattrapé sur votre relevé.

Sauf que le contexte budgétaire est aujourd'hui bien plus tendu qu'en 2025. Le déficit de la Sécurité sociale a atteint 21,6 milliards d'euros en 2025, son plus haut niveau depuis 2012 hors années de Covid, d'après le rapport de la Cour des comptes publié fin mai. David Amiel, ministre des Comptes publics, a redit le 31 juillet sur Sud Radio qu'une année blanche n'est pas exclue des arbitrages pour 2027. Bercy avance de son côté que les retraites françaises progressent chaque année de 7 milliards d'euros de plus que la moyenne européenne, et met en avant les dépenses d'enseignement, de recherche et de famille qu'il souhaite préserver.

Les trois dates qui décident de janvier

Trois rendez-vous vont trancher la question. En octobre, la Commission des comptes de la Sécurité sociale publie son estimation actualisée, celle qui sert de base au taux réel. À l'automne, le projet de loi de financement pour 2027 arrive au Parlement, avec ou sans clause de désindexation. En décembre, le taux officiel est annoncé, et il s'applique sur la pension versée en février. Votre complémentaire suit un calendrier séparé, au 1er novembre, avec ses propres règles et ses propres négociateurs. La décision de janvier ne dit donc rien de celle de novembre, et les deux peuvent parfaitement jouer en sens contraire.

Sur le même sujet :

Pension de retraite : l'inflation repart et votre hausse de janvier 2027 pourrait dépasser 1,6 % D'ici là, la seule chose solide est l'ordre de grandeur. Une année sans revalorisation ne coûte pas 327 euros une fois, elle les coûte chaque année qui suit, et c'est cette arithmétique que le débat de l'automne va trancher sans jamais l'écrire noir sur blanc.